

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019

Réunion du CM du 25.01.2019 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 12 conseillers présents.

Étaient présents : Y. LE GUELAFF, G. HEMON, J.Y. STANQUIC, A.M. POGENT, G. FOUQUET, F. LE BRAS, S. SIMON, V. VICHON, S. LAUDEN, M. BARGAIN, P. BOUSSARD, S. FAIELLO.

Étaient absents : AM POUPON, excusée, pouvoir à A.M. POGENT ; S. DONNARS, excusé, pouvoir à S. SIMON ; I. LANCIEN, excusée, pouvoir à F. LE BRAS ; G. TELLING, excusée, pouvoir à Y. LE GUELAFF ; C. L'HARIDON, excusée, pouvoir à G. HEMON ; A. CLEAC'H, excusé ; A. TALLEC, excusée.

Secrétaires de séance : S. FAIELLO, G. HEMON

Délibération N°2019/01/01

### **Acquisition de terrain et cession de terrain par la Commune**

Dans le cadre du projet d'aménagement paysager à l'entrée sud du bourg, la commune souhaite acquérir les parcelles ZO N°20 et 136 situées chemin de San Divy appartenant à M. et Mme LAPART. En contre partie, la commune s'engage à leur céder une partie de la parcelle communale ZO N°376.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir les parcelles ZO N° 20 et 136 situées chemin de San Divy à l'entrée sud du bourg appartenant à M. et Mme LAPART d'une superficie totale de 5 390 m<sup>2</sup> au prix de 2 910,60 € (0,54 € le m<sup>2</sup>)
- de céder une partie (1 000 m<sup>2</sup> environ) de la parcelle communale ZO N°376 longeant la propriété de M. et Mme LAPART située chemin de San Divy au prix de 0,54 € le m<sup>2</sup>
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les frais liés à cette cession seront à la charge de la commune (frais de géomètre, frais d'acte, déplacement de compteur etc...).

Délibération N°2019/01/02

### **Fontaine Saint Divy : don à la commune**

M. et Mme LAPART souhaitent faire don à la commune de la fontaine Saint Divy située sur la parcelle ZO N°136 : fontaine édifiée en 1560 par les seigneurs de Guengat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le don
- d'intégrer la fontaine Saint Divy dans le patrimoine de la commune

Délibération N°2019/01/03

### **SDEF : adhésion au groupement d'achat d'électricité 2020-2023**

Afin d'accompagner les collectivités finistériennes, le SDEF a mis en place un groupement d'achat d'électricité.

Un appel d'offres pour la fourniture d'électricité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023 sera lancé prochainement par le SDEF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au groupement d'achat d'électricité proposé par le SDEF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023
- d'accepter que le SDEF soit désigné comme coordonnateur du groupement, qu'il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, qu'il soit chargé de signer le ou les marchés, de le ou les notifier.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents à intervenir (convention d'adhésion, avenants etc...)

Délibération N°2019/01/04

### **SDEF : adhésion au Conseil en Energie Partagé (CEP) 2019-2021**

Afin d'aider les collectivités finistériennes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, le SDEF a développé localement le Conseil Energie Partagé (CEP) dont le principe est la mise à disposition d'un « conseiller énergie » pour les communes adhérentes à cette action.

Le service CEP du SDEF propose des missions de base (bilan énergétique, visite des locaux...) et des missions complémentaires (pré-diagnostic, campagne de mesures/relevés, étude thermographique, étude d'opportunité d'énergies renouvelables).

Coût annuel : 0,30 €/habitant soit 540 € en 2019 (déduction faite de la participation de QBO à hauteur de 0,50 €/hab).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'adhésion de la commune au service CEP proposé par le SDEF pour une durée de 3 ans
- d'accepter les conditions de la convention jointe et notamment le montant de la cotisation annuelle de 0,30 €/hab soit pour 2019 : 540 €.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents à intervenir (convention d'adhésion, avenants etc...)

Délibération N°2019/01/05

### **Ouverture par anticipation des crédits budgétaires 2019 – section investissement**

Dans l'attente du vote du budget 2019 et pour permettre la continuité du service public, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider, et mandater certaines dépenses d'investissement dans la limite de ¼ des crédits ouverts en 2018, comme suit :

Imputation	Libellé	Crédits inscrits au BP 2018	Crédits ouverts (1/4) par anticipation en 2019
<b>Chapitre 20 : immobilisations incorporelles</b>			
2051	Concessions et droits similaires (informatique)	2 000,00	500,00
<b>Chapitre 21 : immobilisations corporelles</b>			
2111	Terrains nus	14 500,00	3 625,00
21578	Matériels et outillage de voirie	15 000,00	3 750,00
2188	Autres équipements	14 000,00	3 500,00
<b>Chapitre 23 : immobilisations en cours</b>			
2312	Aménagements de terrains	63 000,00	15 750,00
2313	Constructions / Travaux bât. communaux	378 000,00	94 500,00
2315	Voirie + autres travaux	42 000,00	10 500,00

Délibération N°2019/01/06

### **Subvention exceptionnelle**

Dans le cadre de l'organisation des « Foulées Guengataises » (courses pédestres) qui se dérouleront sur la commune le dimanche 17 février 2019, l'association « Foulées Nature Gwengad » sollicite une subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € pour l'année 2019.

Délibération N°2019/01/07

### **Contrats d'assurances 2019 2022 : convention d'assistance**

Afin d'aider la commune dans la gestion de ses contrats d'assurances pour la période 2019-2022, le cabinet Consultassur propose une « assistance annuelle renforcée ».

Coût annuel : 647,52 € TTC + frais kilométriques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le cabinet Consultassur et tous les documents à intervenir (avenants etc...).

Délibération N°2019/01/08

### **Lutte contre les mérules et autres parasites xylophages : demande de maintien en zone de vigilance**

Suite à l'article 76 de la loi Alur du 24.03.2014 définissant certaines dispositions concernant la lutte contre les mérules, le Préfet du Finistère a pris un arrêté le 4 janvier 2018 classant certaines communes du département en zone dans laquelle est obligatoire, lors de transactions, un état parasitaire relatif à la présence de mérules dans les immeubles. 6 communes sont ainsi inscrites en zone d'exposition.

Conformément à l'arrêté préfectoral, chaque commune devra adresser annuellement une délibération pour un maintien en zone de vigilance ou pour une inscription en zone d'exposition.

Guengat ne figure pas en zone d'exposition ; est inscrite en zone de vigilance comme la majeure partie du territoire du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de maintenir la commune, pour 2019, en zone de vigilance.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Décisions prises par délégation 2d semestre 2018

### dépenses d'investissement engagées au 2<sup>d</sup> semestre 2018 : décisions prises par délégation

OPERATION	TRAVAUX	SOCIETE	TTC
VOIRIE	Aménagement Vallon – Fourniture de gazon	DISTRIVERT	537,81 €
	Relevé topographique abords salle des sports	LE BIHAN	780,00 €

### dépenses d'investissement engagées au 2<sup>d</sup> semestre 2018 : décisions prises par délibération

OPERATION	TRAVAUX	SOCIETE	TTC
VOIRIE	Effacement des réseaux hameau de Bellevue Situation N° 3	SDEF	22 427,58 €
	Participation Eclairage Public : point lumineux impasse Kreis Ker	SDEF	799,77 €
	Aménagement abords médiathèque : Avis A	VIAMEDIA	70,80 €
	Aménagement abords médiathèque : Phase 1 Maîtrise d'Oeuvre	SOFRESID	2 340,00 €
	Aménagement abords médiathèque : Phase 1 Maîtrise d'Oeuvre	BRULE	1 299,41 €
	Programme voirie 2018 (BC n°1)	LE PAPE	27 279,00 €
MATERIEL ROULANT	Achat tracteur John Deere	SOFIMAT	87 600,00 €
BATIMENTS COMMUNAUX	Locaux associatifs mutualisés : Phase 1 Maîtrise d'Oeuvre	BENNETIER	2 396,16 €
	Locaux associatifs mutualisés : Phase 2 Maîtrise d'Oeuvre	BENNETIER	2 396,16 €

Crédits 2018 reportés en 2019 (dépenses engagées en 2018 et mandatées en 2019) ☞ 92 400 €

compte 21578-24 :	13 400 €	(chargeur godet tracteur John Deere : 12 840 € TTC)
compte 2188-24 :	7 000 €	(informatique école : 6 759,40 € TTC)
compte 2041582-33 :	52 000 €	(solde enfouissement réseaux hameau de Bellevue : 50 320,52 €)
compte 2312-33 :	1 500 €	(régulation débit eau sur plan d'eau vallon sud : 549,60 € TTC + projet conception aménagement vallon sud : 576,00 € TTC)
compte 2313-41 :	500 €	(vérification accessibilité salle des sports : 300,00 € TTC)
compte 2313-44 :	10 000 €	(Maîtrise d'oeuvre locaux associatifs mutualisés)
compte 2312-46 :	3 000 €	(Maîtrise d'oeuvre abords médiathèque)
compte 2313-ONA :	5 000 €	(Réalisation vitrail chapelle Ste Brigitte : 4 491,50 €)

- Quimper Bretagne Occidentale : Relais Petite Enfance

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) géré auparavant par la CAF est dénommé aujourd'hui Relais Petite Enfance suite au transfert à compter du 01.01.2019 à Quimper Bretagne Occidentale dans le cadre de la compétence « Petite Enfance ».

- Motion : maintien du SMUR de l'hôpital de Douarnenez

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de saisir le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) à travers une motion demandant le rétablissement de la ligne de SMUR 24h sur 24 du Centre Hospitalier Michel Mazéas à Douarnenez.

A Guengat, le 28 janvier 2019

Yves LE GUELAFF, Maire